Association AMAP Les GUMES mis à jour le 03/09/19

# Contrat Légumes 2019-2020

### Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente hebdomadaire de paniers de légumes BIO sur une période de 1 an à compter du **vendredi 18 octobre 2019** pour **49 livraisons**, entre Benjamin COCHIN et les membres de l'AMAP LesGUMES de Saint Sébastien/Loire (*Cotisation de 5 € à l'Amap « les GUMES » à jour*).

Il prend effet à sa signature jusqu'au 9 octobre 2020 inclus.

Un panier d'échange, amorcé avec quelques légumes, est mis à disposition des adhérents pour permettre l'échange de légumes. Il est financé par un supplément de 2€ par contrat (à payer sur le 1er chèque)

Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

### Les distributions :

Les distributions ont lieu le **Vendredi** à la maison des associations de **18h30 à 20h00** conformément au planning de livraisons disponible sur le site de l'AMAP.

Pas de distribution les vendredis **27/12/19**, **3/01/20** et **10/01/20** ainsi qu'un vendredi en mai (sans doute le **22/05/19**, mais cette date pourra être modifiée sur demande de Benjamin.)

Par contre, la distribution du 20/12/19 sera double (pour compenser celle du 10/01/20)

Les distributions des vendredis fériés (1/11, 1/05 et 8/05) seront décalées au jeudi soir.

Toute modification du planning sera notifiée au moins 15 jours à l'avance par mail et pendant les distributions précédentes.

## **Engagements réciproques :**

Le producteur s'engage :

- √ à fournir chaque semaine, aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, un panier comportant les légumes élaborés sur l'exploitation
- ✓ A cultiver dans le respect de la Charte des Amap : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement et selon les principes de l'agriculture biologique.

Le producteur se laisse la possibilité de réaliser des échanges de légumes avec d'autres producteurs labellisés BIO et locaux. Il s'engage alors à prévenir les Amapiens de la provenance des échanges.

Je (l'adhérent) m'engage :

- ✓ à soutenir, pour la durée du contrat, l'exploitation dans sa démarche de production de produits issus de l'agriculture biologique.
- ✓ à venir prendre mes produits ou à les faire récupérer par une personne de mon choix. La récolte étant achetée à l'avance, les paniers non retirés ne pourront pas être remboursés. Ils seront partagés entre les amapiens assurant la permanence, avec les restes du panier d'échange, à la fin de la distribution sans remplacement ni remboursement.
- ✓ à assurer 2 ou 3 permanences entières, de **18h15 à 20h15** durant laquelle j'assiste le producteur dans le chargement et le déchargement des marchandises et dans la distribution des produits. Je m'inscris sur le planning du site prévu à cet effet le plus tôt possible : http://amap.saintseb.free.fr
- √ à venir selon mes possibilités aux journées « coup de main » organisées par le producteur.
- ✓ à respecter la Charte des AMAP et de par mon statut de membre, au règlement intérieur de l'AMAP LesGUMES (documents consultables sur le site de l'AMAP).

Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par avance de trésorerie, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par chèque à l'ordre du producteur, datés du jour de l'engagement et remis à celui-ci le jour de la première distribution au plus tard.

### Modalités de paiement :

#### Chèques

- à l'ordre« Benjamin COCHIN »
- datés du jour de la signature du contrat

Contrat dé	18/10/19	
Nbre paniers	prix unitaire	Total
49	x 16€ =	784€
+2€ (panier	786€	
payé en :	XX	chèques

Nb chèque	Montant par chq
1	786€
2	393 €
3	262€
6	131 €
12	65,50€

Fait en 1 exemplaire	à Saint Sébastien sur Loire, le	/ /2019
----------------------	---------------------------------	---------

<b>∃Je</b>	veux conserver un exem	plaire siané p	ar Beniamin.	ie ioins donc un	2 <sup>eme</sup> exemplaire	du contrat.
------------	------------------------	----------------	--------------	------------------	-----------------------------	-------------

Nom (l'adhérent) :  adresse :	Signature :	<b>Le producteur : Benjamin COCHIN</b> Allée de Clermont, 44850 Le Cellier lesrangsdoignons@gmail.com - 07.68.46.48.00
		Signature :
téléphone :		
mail :		